

9 E 11

- 451 -

RW =

RW/DIVERS/940711A
MINISTERE
DES
AFFAIRES ETRANGERES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Paris, le 11 juillet 1994

DIRECTION DES AFFAIRES
AFRICAINES ET MALGACHES

DIRECTION DES NATIONS UNIES
ET DES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES

N° 1904 /DAM

- N O T E -

A/S : RWANDA - Réunion du 11 juillet 1994.

SITUATION SUR LE TERRAIN

Le FPR continue sa poussée dans le Nord-Ouest vers Ruhengeri.

Les déplacés dans la zone humanitaire sûre sont évalués à 1,2 million. 500 000 se trouveraient dans la partie Nord-Ouest du pays.

Les milices durcissent leur position dans la zone humanitaire sûre.

PROJET DE CESSEZ-LE-FEU

Le FPR a raidi sa position et semble exclure maintenant toute négociation, que ce soit avec les autorités de Gisenyi ou même avec les FAR. Il a annoncé un cessez-le-feu unilatéral assorti de conditions qui ne sont pas encore connues, mais qui, de l'avis du représentant spécial du Secrétaire Général, ne seront pas acceptables par l'autre partie. M. KHAN conseille néanmoins au gouvernement intérimaire de s'engager dans une négociation de ces conditions.

Certains généraux (Gatsinzi et Rusatire) se sont désolidarisés des autorités de Gisenyi. Leur audience serait cependant limitée à certains soldats dans notre zone. Il est à noter que, contrairement à ce qui avait été envisagé, le Chef d'Etat Major des FAR, le Général Augustin BIZIMUNGU, ne s'est pas associé à leur initiative.

ZONE HUMANITAIRE SURE

Pour mémoire, il convient de mentionner la demande des autorités de Gisenyi d'extension de la zone humanitaire sûre au Nord-Ouest du Rwanda.

.../...

Une équipe du HCR et du PAM devait se rendre le 10 juillet à Cyangugu, puis Gikongoro, en vue d'effectuer une première évaluation avec les responsables français concernés.

RELATIONS AVEC LA MINUAR

Un accord étant intervenu entre le Général LAFOURCADE et le Général DALLAIRE sur un échange de détachements de liaison, un détachement français devrait arriver à Kigali ce 11 juillet.

DESIGNATION DES RESPONSABLES DES MASSACRES

Une accélération des travaux d'enquête des Nations Unies est probablement nécessaire. Nous avons déjà alerté le rapporteur spécial et le Centre des Droits de l'Homme à Genève sur l'urgence qui s'attache à l'envoi rapide des enquêteurs sur le terrain.

La résolution 935, créant la commission d'experts, invite les Etats et ONG en possession de témoignages, à les transmettre à cette commission avant le 31 juillet.